

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 07/06/2019

Présents : MM. GUILLAUME, LAMARTINE, PIREYRE, PELLETIER, PODEVIN, et Mmes ROUSSET, PLOS.

Mme PEYRON Florence a donné pouvoir à Mme PLOS Josiane

Mme TENNEREL Patricia a donné pouvoir à M. PODEVIN Marc

Mme CASSAGNE Christelle a donné pouvoir à Mme ROUSSET Michelle

Mme RAYNAUD Amandine a donné pouvoir à M. LAMARTINE Sylvain

M. SOBCZAK Laurent a donné pouvoir à M. GUILLAUME Gérard

Absent : M. REYNARD Julien

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET Michelle

Approbation à l'unanimité des membres présents de la séance du 17 mai 2019.

1-Billom Communauté :

-modification des statuts : M. le Maire informe l'assemblée que suite à la fusion de deux communes (Dallet et Mezel) au sein de Billom Communauté, validé par arrêté préfectoral du 26 octobre 2018, il est nécessaire de procéder aux modifications des statuts concernant le nombre de communes qui passe de 26 à 25, ainsi que le nouveau nom : Mur-sur-Allier.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Composition du conseil communautaire : M. le Maire informe l'assemblée qu'un accord local a été proposé et validé le 13 mai 2019 par le Conseil Communautaire pour déterminer le nombre de représentants : 55 membres ont été approuvés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2- Emprunts :

Travaux extension du cimetière de 30 000 € :

Monsieur le Maire expose que conformément au budget primitif et au plan de financement du projet il y a lieu de contracter un emprunt de 30 000 € pour financer partiellement le programme d'extension du cimetière.

Trois organismes bancaires ont été consultés :

Caisse d'épargne, Crédit agricole, Caisse des Dépôts et Consignations : pas d'emprunt inférieur à 250 000 €.

Après examen des offres, la proposition d'emprunt du Crédit Agricole est la plus intéressante et moins disante :

Annuité : 6 063,15 € - durée : 5 ans - taux : 0.35 % - Montant des intérêts : 315,73 € - Frais de dossier : 50 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de contracter cet emprunt et autorise M. le Maire à signer tous les documents.

Renégociation :

Monsieur le Maire a contacté le Crédit Agricole où nous avons contracté un emprunt pour la construction de l'école.

A ce jour, il reste 9 années de remboursement. Au vu des taux d'intérêts en baisse, il est judicieux de demander une renégociation. La proposition de cet organisme nous fait économiser 5 262 € sur le capital restant dû.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3- ADIT 63 :

-mission de protection des données du RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données)

Mise en place de nouveaux services, dont la possibilité de confier à l'ADIT 63 le rôle de délégué pour la protection des données. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite au vu du montant annuel de cotisation : 580 € HT.

-Dématérialisation procédure marchés publics

Autre service proposé, la dématérialisation de la procédure de consultation des entreprises pour les marchés publics supérieurs à 25 000 € HT, pour un montant de 200 € HT par consultation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce service et autorise M. le Maire à renvoyer le formulaire d'inscription.

4-Point sur l'adressage

La commission de travail a fini la numérotation de l'ensemble des villages. La Poste va enregistrer toutes ces données et nous fera parvenir un listing final qu'il faudra valider. Il reste à dénommer 20 noms de voies.

5-Sauvegarde informatique

Deux propositions sont examinées, soit sauvegarde sur disque dur externe en Mairie, soit sur serveur externe « Cloud ». Des renseignements complémentaires sont nécessaires avant la prise de décision finale.

6- AMF : vœu présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :

- 1- lutte contre les déserts médicaux et la garantie d'une offre de santé de proximité,
- 2- la garantie d'un accès à des soins de qualité,
- 3-la fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire,
- 4- une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins,
- 5-la mise en œuvre d'outils, d'incitation et de financements propices à une implantation équitable des services de santé,
- 6- le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients,
- 7- la fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux visant à fermer des services publics hospitaliers,
- 8-la reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers.

7-Questions diverses :

-Amicale Laïque d'Isserteaux : Reconduction de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes de septembre 2018 à juin 2019 - terme échu, pour l'activité « YOGA ». Une participation de 200 € sera versée auprès du Trésor Public.

-Chantier participatif le **samedi 22 juin 2019 de 9H à 13H** : construction de tables de pique-nique. Nous vous attendons nombreux pour partager un moment de convivialité.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 5 juillet 2019 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 heures 20.